

Novembre 2023

L'édito du Maire

Une nouvelle déchetterie à Nancray ?

Notre forêt n'a pas cette vocation et pourtant certaines pratiques nous alertent particulièrement.

Je rappelle qu'un énorme tas de déchets a été découvert dans le bois de Faule, résultant de travaux de réfection d'une habitation. Ce fait a eu lieu un jeudi après-midi où une camionnette plateau est allée déverser son contenu en bordure de chemin. Les déchetteries étaient ouvertes, la personne avait un véhicule, rien ne peut décentement justifier ce geste. J'espère que tout le monde sera d'accord avec cette conclusion...

Il existe également d'autres comportements semblant moins nocifs pour la nature et, pourtant, ils le sont tout de même.

En effet, nous retrouvons très régulièrement au bord des voies forestières des dépôts de végétaux issus des travaux d'entretien réalisés par certains habitants : résidus de tonte, de taille d'arbustes, de fleurs de jardin, ... Lorsque cela n'est pas accompagné de pots en plastique ou de boîtes de conserve, on pourrait penser que « ça fera de l'engrais pour la forêt ».

Ce n'est pas du tout l'avis du garde forestier ! Il voit plutôt un risque de provoquer la présence d'espèces végétales qui ne sont pas faites pour pousser en forêt, qui peuvent même provoquer une invasion indésirable. Certains exemples sont bien connus.

De plus, ces amas peu esthétiques peuvent donner une certaine inspiration à ceux qui trouvent que la déchetterie est trop loin... Si tout le monde agit ainsi, à quoi vont ressembler nos balades en forêt ?

L'article R635-8 du code pénal indique que le dépôt de déchets, quel qu'ils soient, est sanctionné d'une amende de **1 500 €** et peut conduire à la confiscation du véhicule qui a servi à ce dépôt.

Lorsque les déchets sont dans la remorque ou dans le coffre d'un véhicule, la moitié du travail est déjà faite. Plutôt que d'aller en forêt, il suffit de se rendre à Bouclans ou à Saône afin que ces déchets verts soient valorisés en compost. Elle permettra ensuite aux agriculteurs partenaires d'amender leurs champs.

.../...

Une autre option peut être imaginée. Le « trésor vert » peut rester à la maison et se transformer sur place. Pour cela, quelques mètres carrés suffisent, un bon composteur et éventuellement un broyeur de végétaux pour les branchages. On peut même imaginer un groupement entre voisins pour l'achat du broyeur afin de limiter l'investissement.

Le bénéfice : pas de déplacements pour vous débarrasser des déchets et de l'engrais pour votre jardin ou celui du voisin...

Pratiquer les bons gestes coûte souvent très peu, à part un peu de civisme et de la bonne volonté.

Les fêtes et plus...

Il n'y aura pas de gazette en décembre, je profite donc de celle-ci pour vous souhaiter de **très bonnes fêtes** de fin d'année.

Je vous donne rendez-vous à l'espace du Vaizot le **13 janvier 2024 à 11h00** pour mes **vœux**.

Au plaisir de vous rencontrer

Le Maire, Vincent Fiétier

Les échos du conseil municipal

Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER – Aline GUY-CHAUVILLE - Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Frédéric SALVI – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Secrétaire de séance : M. Fabien MULIN

Absence excusée : Mme Sylvie CATTET

Pouvoir : Mme Sylvie CATTET à Mme Annette GIRARDCLOS

Budget principal – Décision modificative n° 3 :

Le budget est voté en avril 2023. Toutefois, il doit être modifié régulièrement au gré des imprévus :

- Dépenses courantes : + 33 313 €
- Recettes courantes : + 42 713 €

Le suréquilibre passe de 341 385 € à 350 785 €.

Unanimité

Adhésion à la société publique locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté (MBFC) :

L'école de Nancray peut bénéficier des transports collectifs à tarifs intéressants de la part de MBFC. Il suffit à la Commune de prendre une adhésion de 10 €.

Unanimité

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Pour aider les agents publics à faire face à l'inflation, le Gouvernement incite les collectivités à verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

A Nancray, les agents municipaux peuvent bénéficier de cette prime à la fin de l'année 2023 car ils remplissent les conditions requises :

Salaire annuel brut	Prime
Inférieur à 23 700 €	800 €
Entre 29 160 € et 30 840 €	500 €

Unanimité

Tarif du bois de chauffage livré :

La Commune propose un service de livraison de bois à ses habitants et habitantes. Le prix du stère est resté le même depuis 2013 (40 €/stère). Pour couvrir tous les frais (coupe, façonnage, livraison, énergie, temps de travail, ...), ce prix devra passer à 47 €/stère de bois livré.

14 voix « pour », 1 abstention

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024 :

La forêt communale, d'une surface de 674 hectares, est régie par le régime forestier. Elle est gérée par l'ONF, sous le contrôle du Conseil municipal. Tous les ans, l'ONF conseille la Commune pour les coupes de bois à venir.

Unanimité

Adhésion aux missions complémentaires du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale :

Les CDG aident les collectivités à gérer leurs ressources humaines. Ils ont des missions obligatoires et des missions complémentaires, pour lesquelles il est proposé de faire une convention-cadre afin de faciliter le suivi administratif.

Unanimité

Règlement d'occupation des salles communales :

La Commune de Nancray possède plusieurs salles qu'elle peut prêter ou louer à des associations du village. Ainsi, elle aide les associations qui participent activement à la vie locale.

Pour avoir une salle gratuite, il faut :

- Être une association de Nancray (siège social),
- Participer réellement à la vie du village, avec des activités à destination des habitant-e-s,
- Répondre régulièrement aux sollicitations de la Commune lorsque celle-ci organise des animations.

Unanimité

Zone d'accélération d'énergies renouvelables :

L'Etat veut que les Communes proposent des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAEnR) où les projets de production d'énergies renouvelables seront facilités (procédure allégée, subventions possibles). Les Communes ont moins de 2 mois pour les désigner. Vu les délais très serrés, il est proposé :

- Inscrire la zone du projet éolien, dont la réflexion a débuté il y a 2 ans (3 éoliennes « derrière le Peu »).
- Faciliter le développement d'éventuels futurs projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Cette information a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune.

14 voix pour, 1 voix contre

Conseil Municipal des Enfants

L'élection du Conseil Municipal des Enfants aura lieu **vendredi 1^{er} décembre à 16 h 30** salle de la Louvière. Pour la troisième année, nos jeunes citoyens choisiront leurs représentant-tes qui, soyons-en certains, joueront leur rôle avec le même sérieux que les deux équipes précédentes.

Téléthon 2023

Téléthon 2023

Vendredi 8 DÉCEMBRE 2023
Espace du Vaizot à Nancray

Inscriptions dès 19h00, départ groupé à 20h00.

Randos U.T.T. Marche Course

Massage assis

Ateliers enfants
Maquillage, fresque

Animation musicale
Quintette de cuivres

Petite restauration sur place

Nouveau en 2023

Imprimé par nos soins

Pour tout renseignement : www.naisey-les-granges.fr/
www.nancray.fr/

Sur Internet :

Repas des Aînés

Samedi 9 décembre à 12 h 00, la municipalité et le CCAS auront le plaisir d'accueillir les Nancréennes et les Nancréens de plus de 70 ans, au restaurant du Plateau, pour le traditionnel et convivial repas des aînés.

La commune propose aux habitants un service de livraison de bois coupé en forêt communale. Les employés communaux réalisent ces livraisons à domicile pendant leur temps de travail et sont donc distraits de leurs tâches habituelles de service public, telles que l'entretien des voies, des espaces et des bâtiments publics.

Le prix du stère livré est de 40 € depuis 2013. Or, étant resté identique depuis 10 ans, il ne permet plus de couvrir les frais nécessaires à la production de ce bois : coupe, façonnage en pièces d'un mètre, énergie, temps de travail de nos employés.

Le conseil municipal du jeudi 16 novembre 2023 a décidé de l'augmenter à 47 €, ce qui correspond à + 17,5 %, soit environ l'augmentation de l'indice général des prix selon les statistiques de l'INSEE (qui serait de 17,7% de 2012 à 2023). En y ajoutant le coût de la découpe en bûches de 50 cm ou de 33 cm selon les besoins, savoir + 5 à 8 €, on reste très en-dessous des prix du marché privé (de 60 à 120 € avec une moyenne de 72 € le stère).

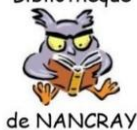
Pour se prémunir d'avoir à faire voter des hausses annuelles aussi fortes que celle-ci, M. le maire indique vouloir proposer dans l'avenir tous les ans une hausse de 1 € par stère en raison de l'augmentation des frais nécessaires à la production de ce bois.

Le conseil s'est aussi interrogé sur la vocation qu'a notre commune de produire et de vendre ce bois coupé livrable aux habitants. L'unanimité semble s'être faite parmi les conseillers autour du principe que la commune doit prioriser l'exécution de ses missions de service du public, telles que l'entretien des voies, des espaces et des bâtiments communaux.

Dès lors, on peut se poser la question de savoir si ce service particulier de livraison de bois coupé dans notre forêt peut perdurer : il entraîne un surplus de contraintes pour notre personnel communal et en ajoute aux missions obligatoires de nos employés. Sans compter les difficultés pour le responsable de l'équipe des ouvriers, de programmation des livraisons en certaines périodes, en raison d'une charge de travaux à réaliser d'urgence.

Notre groupe n'a pas d'*a priori* sur le sujet : bien sûr, il ne faut pas que ce service retarde excessivement, voire empêche l'exécution des missions de nos ouvriers. Mais avant toute décision, une réflexion approfondie devra être menée pour rassembler tous les éléments d'ordres juridique, financier, budgétaire, environnemental, et autres, permettant d'éclairer le conseil municipal.

Bibliothèque



Le plein de nouveautés pour la fin de l'année :

Romans et polars
Albums enfants-jeunesse



Venez-en profitez lors des permanences :
Mercredi 16h30 – 19h00
Samedi 10h00 – 12h00

Les adhésions pour 2024 sont ouvertes au tarif de 10 € par famille pour l'année.



Venez découvrir

LE BUCHER DES ROIS

PARKING du MUSÉE des MAISONS COMTOISES

NANCRAY

SAMEDI 6 JANVIER de 18h à 20h

Buvette et Galettes des Rois

Pour l'association :



L'école de musique donnera son concert de Noël les **16 et 17 décembre** à l'espace du Vaizot.

Le 16 la soirée débutera à 20h avec l'orchestre junior suivi du Brass Band.

Le 17 les élèves joueront à 16 h avec une première partie composée des élèves chanteurs accompagnés des pianistes et une seconde partie avec l'ensemble de percussions.

MARCHÉ DE NOËL

SALLE « Espace du Vaizot » à NANCRAY

DIMANCHE 3 DECEMBRE de 9h30 à 18h

Restauration et buvette sur place

Visite du « Père Noël »

Organisé par :



abon



Inscription exposants : 07 82 29 26 06